

Objet : demande de report de la campagne d'entretien professionnel

Monsieur le Directeur Régional,

par courrier du 24 janvier, le syndicat national CGT Finances Publiques a alerté Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques sur les manques de stabilisation du nouveau dispositif de l'entretien professionnel à la DGFIP.

En effet, nous ne disposons actuellement que d'une instruction en date du 26 décembre, non encore finalisée à ce jour. C'est sans parler de l'attente de la circulaire ministérielle qui doit encadrer le dispositif.

Sans revenir sur le manque de concertation dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, nous vous demandons de surseoir aux premiers entretiens dans l'attente de réponse concrète de la Centrale.

Même si vous avez mis en œuvre un dispositif d'information auprès de l'ensemble des agents du département, nous insistons sur le fait que cela ne relève en rien d'une formation.

Pour la première fois, des personnels d'encadrement (catégorie A) vont être amenés non seulement à évaluer des agents mais surtout à mener un entretien professionnel avec pour seule base un livret à leur disposition.

Des personnels de catégorie B vont devoir émettre un avis sur des collègues de catégorie C sans, là encore, la moindre formation et aucune précision sur qui devra le faire ou non.

Enfin, ce dispositif est mis en place dans la précipitation avec une incidence réelle sur la carrière et la rémunération des personnels.

Vous conviendrez, sans aucun doute, que tout cela n'est pas très sérieux.

De plus, après une réunion de l'ensemble des organisations syndicales du département le 11 janvier, vous n'avez pas donné suite à la demande d'information sur le choix des différents intervenants au cours de la campagne d'entretien professionnel. Nous apprenons que vous envisagez de nommer Mme Bon et M Expert en tant qu'autorité hiérarchique. Cela sera-t-il suffisant au regard du nombre d'agents dans le département ?

Attachés à la représentativité et à la légitime composition des CAPL issues des dernières élections professionnelles, nous vous demandons que l'autorité hiérarchique n'attribue aucune réduction d'ancienneté au stade du recours formulé auprès d'elle en vue d'un recours en CAPL.

Enfin, nous exigeons une distinction claire entre les personnes qui seront nommées Président de la CAPL, autorité hiérarchique et Président du groupe d'harmonisation.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de recevoir mes salutations syndicalistes.

Boris BEAUDOIN Secrétaire CGT Finances Publiques 31

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr